



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 6996

Texte de la question

M. Léonce Deprez ayant noté avec intérêt les propositions de l'Association des maires de France présentées récemment à Agen, à la veille du Congrès national des maires de France (18 au 21 novembre 2002), demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales de lui préciser la suite qu'il a réservée à la proposition selon laquelle « l'assiette du point vert mériterait d'être étendue aux déchets assimilés aux ordures ménagères, notamment aux déchets d'emballages industriels et commerciaux » (Maires de France - octobre 2002 - n° 138).

Texte de la réponse

Les propositions de l'Association des maires de France concernant la gestion des déchets présentées lors des Assises d'Agen font l'objet d'un examen attentif. Il convient toutefois de prendre en considération le travail de réflexion qui s'accomplit dans le cadre d'autres instances comme le Conseil national des déchets qui constitue une structure permanente de discussion ou le Conseil national de l'évaluation qui a entrepris l'élaboration d'un rapport d'évaluation de la politique du service public d'élimination des déchets ménagers destiné à être publié dans les prochains mois. Il importe naturellement de ne pas anticiper sur les conclusions qui émergeront de ces structures et qui constitueront, avec les contributions des partenaires intéressés par ce débat, la base des travaux qui orienteront la politique des déchets à mener dans les années à venir.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6996

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4406

Réponse publiée le : 13 janvier 2003, page 220